## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 10 JUIN 2024

Le 10 Juin 2024, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LESPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 4 Juin 2024, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPELLAN Adjoints, MUSETTI, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, CROMER, DALCIN, GOFFREDI, LE BREDONCHEL, BAHLOUL, BOYER, VEILLON, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

## ABSENTS REPRÉSENTÉS:

M.	ROBERT	Adjoint	qui a donné procuration à	M. CAZAUBON Adjoint
Mme	SEGUIN	Conseillère Male	qui a donné procuration à	Mme MUSETTI Conseillère Male
Mme	BASQUE	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LE BEDONCHEL Conseiller Mal
Mme	BOUDEAU	Conseillère Male	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
Mme	ROHEL	Conseillère Male	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
M.	CADRET	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	M. CHAPELLAN Adjoint
M.	ALCOUFFE	Conseiller Mal	qui a donné procuration à	Mme BOYER Conseillère Male

ABSENTS EXCUSÉS: MM. RASCAR et SETTIER, Conseillers Maux

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme GARRIGOU Adjointe, est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

**RAPPORTEUR: Bernard GUIRAUD** 

393 - OBJET: Installation d'un nouveau conseiller municipal

M. le Maire indique au Conseil Municipal que par courrier du 13 Mai 2024, M. Emmanuel MICHELON, élu le 15 Mars 2020 sur la liste "*Virginie RASCAR 2020-2026*", 1'informait de sa démission de son mandat de conseiller municipal.

L'article L.270 du code électoral prévoit que, "le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal dont le siège devient vacant, pour quelque cause que ce soit".

Conformément à ces dispositions, M. le Maire a informé, le suivant sur la liste, qu'il était appelé à siéger au sein du conseil municipal, en remplacement de M. MICHELON, démissionnaire. Suite aux refus de M. Thierry CUREL et de Mme Corine TALON, M. Nicolas VEILLON a été contacté et par courrier du 29 Mai dernier, il nous a fait connaître son accord.

Le Conseil Municipal voudra bien procéder à l'installation de M. Nicolas VEILLON, en remplacement de M. Emmanuel MICHELON.

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

## LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ

Acte l'installation de M. Nicolas VEILLON en qualité de Conseiller Municipal en remplacement de M. Emmanuel MICHELON.

ESPARITION OF THE PARTY OF THE

Pour copie conforme Le Maire

Bernard GUIRAUD

Acte télétransmis au contrôle de légalité
Numéro de l'accusé réception
033-213302409- 20240610-393-DE
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Publié ou notifié le 11/06/2024